

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la gestion du transport solide dans la traversée de Sommières

Le projet concerne : demande d'autorisation environnementale au titre des articles L181-1 et suivants code de l'environnement relative à la gestion du transport solide dans la traversée de Sommières sur la commune de Sommières.

Une enquête publique d'une durée de 30 jours consécutifs est ouverte et organisée par arrêté préfectoral du 03/07/2024 n° 30-2024-07-03-00002 sur le territoire de la commune de Sommières **du lundi 29 juillet 2024 à 9h00 (ouverture) au mardi 27 août 2024 à 17h00 (clôture)**.

Cette enquête porte sur la demande d'autorisation environnementale présentées par L'EPTB du Vidourle pour le projet de la gestion du transport solide dans la traversée de Sommières sur la commune de Sommières.

Au terme de l'enquête publique, pourra être adoptée :

– Par la préfète du Gard : Une décision d'autorisation environnementale ou de refus au titre du code l'environnement, pour la gestion du transport de solide dans la traversée de Sommières sur la commune de Sommières.

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Nîmes est **M. Gérard BRINGUE**

La fourniture de renseignements et de dossiers (aux frais des demandeurs) peut être demandée à :

L'EPTB du Vidourle

Monsieur Serge ROUVIERE

216 Chemin de Campagne CS 10202 30251 SOMMIÈRES

mail : s.rouviere@vidourle.org

Le dossier complet d'enquête publique, comportant les pièces :

– au titre de la demande d'autorisation environnementale (autorisation loi sur l'eau et absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000)

ainsi que le registre d'enquête sont déposés à la mairie de Sommières, pour être mis à disposition du public durant la durée de l'enquête. Toutes les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier à la mairie de Sommières aux jours et heures d'ouverture de la mairie, sur le site des services de l'État dans le Gard : <https://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/SOMMIERES-GESTION-DU-TRANSPORT-SOLIDE-DANS-LA-TRAVERSEE-DE-SOMMIERES> pendant toute la durée de l'enquête.

Un accès informatique est mis à la disposition du public, gratuitement en mairie de Sommières pendant les heures d'ouverture de la mairie.

Durant toute la durée de l'enquête, le public peut présenter ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet sur le lieu des permanences en mairie de Sommières, siège de l'enquête ainsi que par écrit au commissaire enquêteur et sur l'adresse : enquete-publique-5474@registre-dematerialise.fr

Les observations et propositions électroniques sont accessibles au public sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/5474> pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur reçoit en personne, les observations du public aux permanences fixées aux dates, heures et lieux suivants :

Date des permanences	Heures des permanences	Lieu des permanences
29/07/24	09h00 à 12h00	Mairie de Sommières 27 Quai Frédéric Gaussorgues 30250 Sommières
07/08/24	14h00 à 17h00	
27/08/24	14h00 à 17h00	

Le présent avis sera affiché dans la mairie de Sommières, il sera également affiché par les soins du demandeur sur les voies d'accès et sur les lieux prévus du projet.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du bureau de la DDTM du Gard service Eau & Risques, dès la publication de cet avis.

Le rapport et les conclusions motivées que le commissaire enquêteur est tenu de rendre dans les délais sus-visés, sont mis à la disposition du public à la mairie de **Sommières**, ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et de Mer du Gard (service eau et risques) ainsi que sur le site internet de la préfecture www.gard.gouv.fr pendant une période d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.